ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Revenus fonciers

Question écrite n° 39769

Texte de la question

M Jean-Francois Deniau attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'economie, des finances et de la privatisation, charge du budget, sur le fait que de nombreux salaries ayant accepte de changer de residence pour des motifs professionnels sont conduits a donner en location leur habitation principale. Ces salaries se trouvent donc dans la situation d'avoir a regler une imposition supplementaire au titre des loyers qu'ils encaissent alors meme qu'ils ne disposent generalement pas de ressources superieures en raison des charges plus elevees qu'ils ont a supporter pour assurer leur hebergement a proximite de leur nouveau lieu de travail. Il lui demande donc si, en consideration de l'interet qui s'attache a favoriser la mobilite professionnelle, il lui paraitrait envisageable de supprimer ou d'attenuer l'imposition des loyers qui sont percus dans la situation ci-dessus evoquee.

Données clés

Auteur : M. Deniau Jean-François
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 39769
Rubrique : Impot sur le revenu
Ministère interrogé : budget
Ministère attributaire : budget

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 2 mai 1988, page 1810